

*Impôt sur les revenus pétroliers—Loi*

service à domicile. Quand les Canadiens voient le ministre procéder de façon arbitraire et injuste vis-à-vis des quartiers de banlieue, ils se demandent si la même chose ne les attend pas.

Le ministre a parlé de rembourser certains services particuliers à la Société des postes et a précisé certaines subventions destinées à la Société canadienne des postes. L'intention est tout à fait louable, mais on commence à se rendre compte que le ministre est peut-être en train d'essayer de camoufler le déficit des postes en copiant les postes américaines auxquelles on injecte des subventions sur mesure avant la présentation du bilan de façon à pouvoir dire qu'elles fonctionnent de façon rentable. C'est apparemment ce que le ministre a l'intention de faire afin de pouvoir en fin de compte déclarer victoire et dire qu'il a remporté la guerre alors que nous continuerons à subventionner la Société des postes.

Le ministre a aussi parlé de confier des services au secteur privé. Il faudrait qu'il soit un peu plus explicite. Veut-il dire qu'on va augmenter le nombre de comptoirs des postes dans les drug-stores et diminuer le nombre de bureaux de poste offrant des services complets dans les centres urbains? Il parle de réduire les dépenses et d'améliorer la productivité. Jusqu'à présent, cela s'est traduit par des coupures de services. Est-ce là ce qui nous attend?

Les Canadiens sont déçus aujourd'hui par le plan présenté par le ministre parce que ce plan n'est pas le modèle de bons services à un coût raisonnable qu'ils attendaient. Les Canadiens veulent avoir des services postaux raisonnables, accessibles et équitables. Ce soi-disant plan ne répond à aucune de ces aspirations.

**M. le vice-président:** En raison de l'exposé du ministre et des réponses, le temps de séance d'aujourd'hui sera prolongé de 25 minutes.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI DE L'IMPÔT SUR LES REVENUS PÉTROLIERS

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-17, tendant à modifier et à abroger la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, soit maintenant lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. le vice-président:** Le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) poursuit maintenant le débat.

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, je vais tenter de laisser ma marque sur le débat en cours. J'ai l'intention de faire un long discours sur la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et la déréglementation du gaz naturel.

Je remarque que quand je parle de la déréglementation du gaz naturel les gens ont tendance à bâiller et leurs yeux à devenir vitreux. De fait, je le fais moi-même en dépit du fait que c'est une des plus importantes questions au Canada qui influe sur les conditions régionales sous de nombreux rapports et de

façon analogue au contrat d'entretien du CF-18, car les producteurs se retrouvent dans une région du pays et les consommateurs dans une autre. C'est le vieux problème du régionalisme au Canada et des tentatives faites pour répondre aux divers intérêts régionaux.

Le projet de loi élimine l'impôt sur les revenus pétroliers perçu en vertu de l'ancien Programme énergétique national du gouvernement libéral. Cet impôt était perçu à la tête du puits plutôt que sur les profits. Les exploitants pétroliers ont prétendu que cet impôt était unique en son genre puisqu'il ne s'appliquait à aucune autre ressource extractive pour laquelle les impôts sont perçus à l'étape des profits plutôt qu'à la tête du puits.

Le gouvernement de l'Alberta a presque déclaré la guerre au sujet de cet impôt en arrêtant le pompage du pétrole qui alimentait tout l'est du Canada. Peter Lougheed, ex-premier ministre albertain, a été baptisé le sheik aux yeux bleus en raison de la lutte qu'il a menée contre l'impôt sur les revenus pétroliers. A son avis, cela relevait de la compétence provinciale et non fédérale, parce qu'il s'agissait d'une redevance ou d'une taxe sur la ressource naturelle même, que notre régime autorise les provinces à percevoir. Il a soutenu que ce n'était pas l'affaire de l'État fédéral d'imposer cette taxe parce qu'elle ne relevait pas de la compétence fédérale. Le premier ministre provincial et l'industrie se sont déchaînés contre cette taxe, qui a nécessité sept jours de débat à la Chambre, ce dont je parlerai tantôt. Nous oublions vite cet intéressant épisode des guerres énergétiques, mais il n'est pas dit qu'il ne se reproduira pas.

Malgré les critiques qu'on a adressées à cette taxe, elle a prélevé beaucoup d'argent sur l'industrie pétrolière, qui préfère s'arranger pour ne pas payer d'impôts. Il y a par exemple Shell qui une année n'a pas payé d'impôt fédéral sur le revenu parce qu'elle a pu réinvestir tous ses bénéfices. Les simples travailleurs canadiens se voient déduire l'impôt de leur chèque de paye, mais les grosses sociétés réussissent parfois à éviter d'en payer. Quoi qu'il en soit, l'industrie a versé beaucoup d'argent grâce à l'impôt sur les revenus pétroliers, et voilà pourquoi nous avons ce débat aujourd'hui. Dans l'Accord de l'Ouest qui a été signé en 1985, le gouvernement a dit qu'il éliminerait graduellement l'IRP.

Il y a eu des pressions de l'industrie et du gouvernement albertain, à la suite du désastre qu'a représenté pour l'industrie dans l'Ouest l'effondrement des prix pétroliers, qui sont passés de 30 à 15 \$ le baril. Il y a eu un remaniement en Arabie Saoudite, avec le remplacement du cheik Yamani. Nous n'entendons plus le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) parler de la danse des cheiks à propos d'un premier ministre canadien, comme il l'a déjà fait.

La chute des cours du pétrole a provoqué une crise en Alberta, province qui fournit presque tout le pétrole produit au Canada. On a crié au secours, et l'un des moyens d'aider la population et les sociétés albertaines c'est d'abolir immédiatement l'impôt sur les revenus pétroliers au lieu de l'éliminer graduellement. Tel est le but du projet de loi.

Au Nouveau parti démocratique nous appuyons le projet de loi, mais nous avons de graves inquiétudes. Je ne pense pas que ce soit vraiment la solution aux problèmes des sociétés pétrolières. Voilà maintenant six ans que je suis critique des questions énergétiques pour mon parti, et je n'ai vu que des hauts et des